

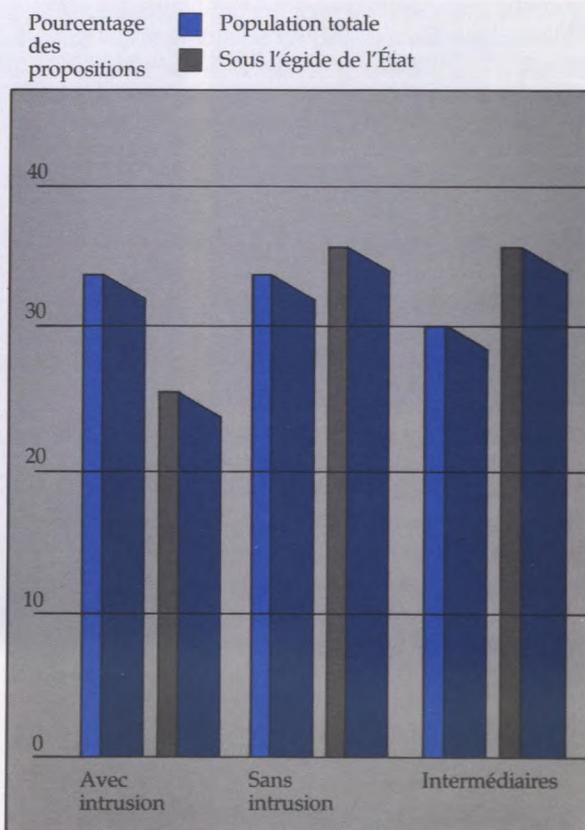
Chapitre douze

Intrusion

Il semble que le degré d'intrusion de toute méthode de vérification proposée soit important pour déterminer si cette méthode est acceptable et qu'elle joue un rôle par rapport aux sensibilités nationales. On peut trouver des exemples particuliers dans les procès-verbaux du Comité des Dix-huit et des organismes qui l'ont succédé. La tendance principale (qui résulte d'une analyse des données contenues dans CD/127²⁰) est représentée au Tableau 2. Les colonnes de gauche représentent les résultats contenus dans les propositions collectives, et celles de droite représentent les résultats des propositions présentées par des États. Il est évident que celles-ci tendent vers des méthodes sans intrusion ou bien, intermédiaires²¹.

Les négociations en vue d'un traité sur l'interdiction complète des essais représentent un exemple particulier du sens que prend l'intrusion dans les propositions de vérification qui ont abondé au sein du Comité des Dix-huit, et des organismes qui l'ont succédé. Dès 1963, l'Union soviétique avait fait des propositions qui comprenaient la mise en place de stations sismiques automatiques dans certaines circonstances et à certaines conditions pour que «2 à 3 inspections (sur place) par an soient entreprises sur le territoire de chaque puissance nucléaire»²². Cependant il y avait des restrictions, notamment l'interdiction d'être muni de caméras et l'obligation de masquer les fenêtres des avions. Ces clauses montraient que l'Union soviétique était préoccupée par le degré d'intrusion des systèmes à cette époque-là. Il aurait été normal de supposer qu'au cours des 17 années suivantes, les progrès de la technologie dans le domaine de la reconnaissance par satellite et de l'interception par moyens télémétriques allaient réduire le degré de cette intrusion. Cependant,

Tableau 2: Pourcentage des méthodes de vérification proposées selon le degré d'intrusion



on pouvait lire dans un document de travail (juillet 1980)²³ qui résumait les plus récentes négociations trilatérales que «en innovant dans le domaine du contrôle international des armements» sur le plan d'une interdiction complète

²⁰ *Ibid.*, p. 24.

²¹ Les méthodes intermédiaires, telles qu'expliquées dans CD/127 (*supra*, note 4, p. 6) comprennent les procédures des plaintes, les organismes internationaux de contrôle et les conférences d'examen.

²² Union des républiques socialistes soviétiques. «Lettres datées du 19 décembre 1962 et du 7 janvier 1963 provenant du président du Conseil des ministres de l'Union des républiques socialistes soviétiques, adressées au Président des États-Unis d'Amérique». ENDC/73, 31 janvier 1963.

²³ Lettre datée du 30 juillet 1980, adressée par les représentants permanents de l'Union des républiques socialistes soviétiques, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, et des États-Unis d'Amérique, transmettant un document intitulé «Rapport tripartite au Comité du désarmement». CD/130, 30 juillet 1980.